



AIB-VINÇOTTE Belgium
association sans buts lucratifs
ORGANISME DE CONTRÔLE AGREE
Siège social:
Avenue André Drouart, 27-29 - B-1160 Bruxelles
Tél.: (02) 674 57 11 - Fax: (02) 674 59 59
E-mail: general.management@aib-vincotte.be
TVA: BE402.726.875

N° DE L'INTERVENTION - N° FACTURE: 7202154490

AGENT: 80101 / 2/22 PRG: 15

CLIENT: Nom COHENY ALAIN N° TVA —

Adresse 38 Rue du long tuy
Code postal et localité 6032 Mont/S/Machienne

Adresse intervention 27 Rue du long tuy
Code postal et localité 6032 Mont/S/Machienne

ENCAISSEMENT SUR PLACE

Reçu: Chèque N°: —
Espèces

Montant hors TVA : 3110
21% TVA : 653

Montant total (TVAC) : 3763

Pour AIB-VINÇOTTE Belgium asbl

M. IRON PHILIPPE

N° Agent 2307

Fait à Mont/S/Machienne le 29/09/08 199

Signature [Signature]

- AV Antwerpen : Tél.: (03) 221 86 11
- AV Brabant : Tél.: (02) 674 57 11
- AV Brugge : Tél.: (050) 36 86 10
- AV Charleroi : Tél.: (071) 34 49 00
- AV Gent : Tél.: (09) 244 77 11
- AV Hasselt : Tél.: (011) 25 32 86
- AV Kortrijk : Tél.: (056) 26 61 11
- AV Liège : Tél.: (04) 247 47 33
- AV Namur : Tél.: (081) 21 51 00
- AV Luxembourg : Tél.: (00-352) 481 85 81

Code PC Rési: 1



Personnes responsables de l'exécution du travail:	RAPPORT n°: <u>C15/2202/2909/54490</u>
Nom, Prénom:	Membre n°: Quittance n°: <u>254496</u>
N° de TVA:	Installation: Nom: <u>unité d'habitation</u>
ou n° de la carte d'identité:	Adresse:
Distributeur: <u>ELECTRABEL</u>	Date de visite: <u>29/09/00</u>
Compteur: n°: <u>Np</u> index:	Propriétaire ou Mandataire: Tél.:
Type de comptage: <input type="checkbox"/> jour - <input checked="" type="checkbox"/> bihoraire - <input type="checkbox"/> nuit -	Nom, Prénom:
	Adresse:
	Demandeur:

Type de visite: 270 271 276 RGIE Nature de l'installation: Nouvelle Extension Modifi. Existante Temporaire
 Contrôle sur base des prescriptions du: RGIE: art. 86 87 88 95 RGPT P.T. de la Cie d'électricité

Installation conçue pour la tension de 2x230 V, AC, Protection branchement: Np A Type: MAX40.1
 Description du branchement: AERIEN Type câble: RVB Section: 4 x 16 mm²
 Alimentation tableau principal: 4 x 10 mm² Nbre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 9
 Type de prise de terre: 2 piquets Résistance de dispersion: 7,5 Ohms Isolement général: 50 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

	<u>Voir schémas en joint</u>	

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

.....
 Non

Le différentiel général était a été plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 09/10/00 ainsi que avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telle que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:
 LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE EST N'EST PAS - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.
 L'INSTALLATION EST NE PEUT PAS ETRE - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

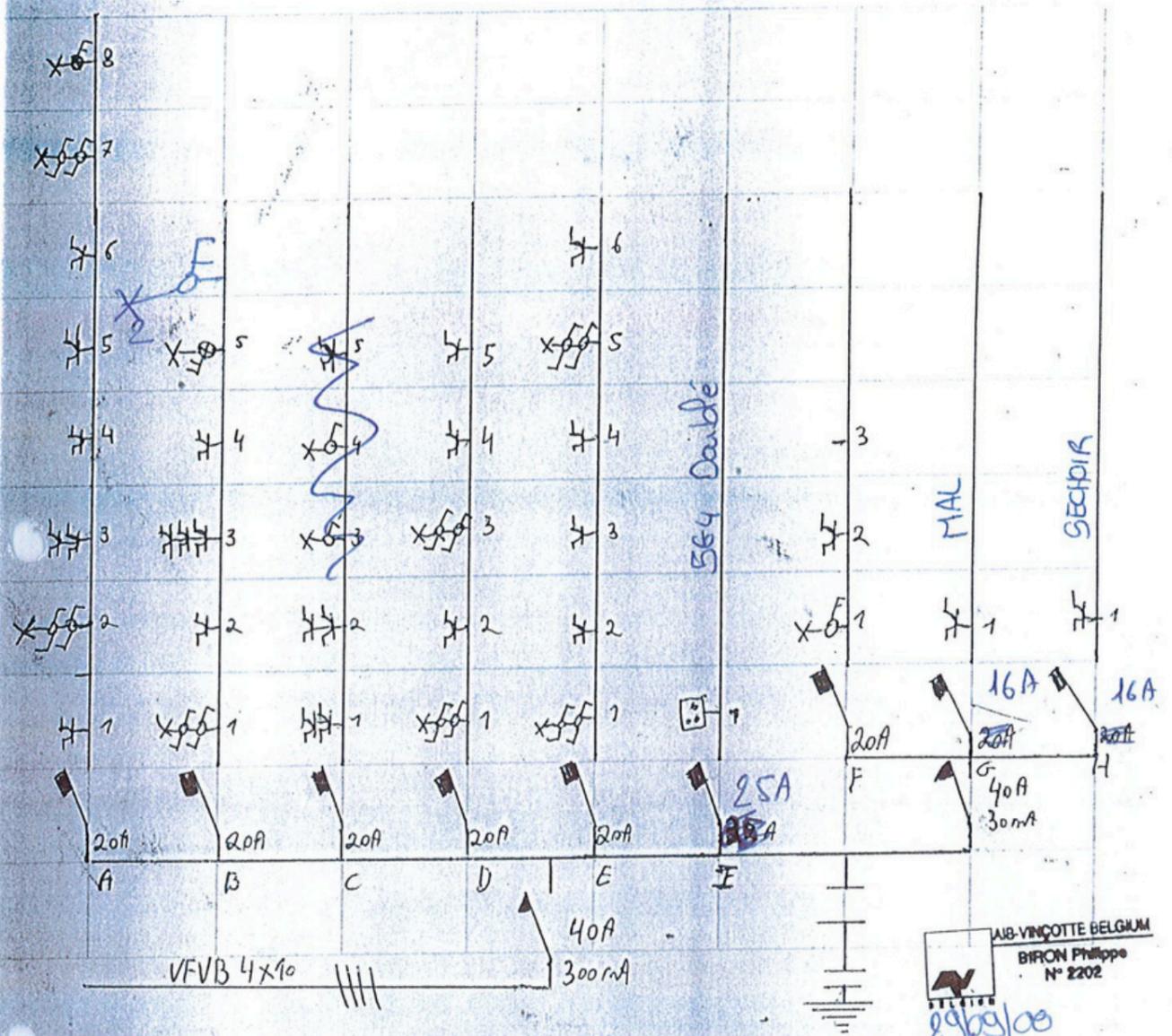
INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

.....

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le
 Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Annexes: voir joint
 VISA DU DISTRIBUTEUR:

Pour le Directeur général
 Nom, N° Agent, Signature
BIRAN AVEBE



installateur et propriétaire
 n° carte d'identité

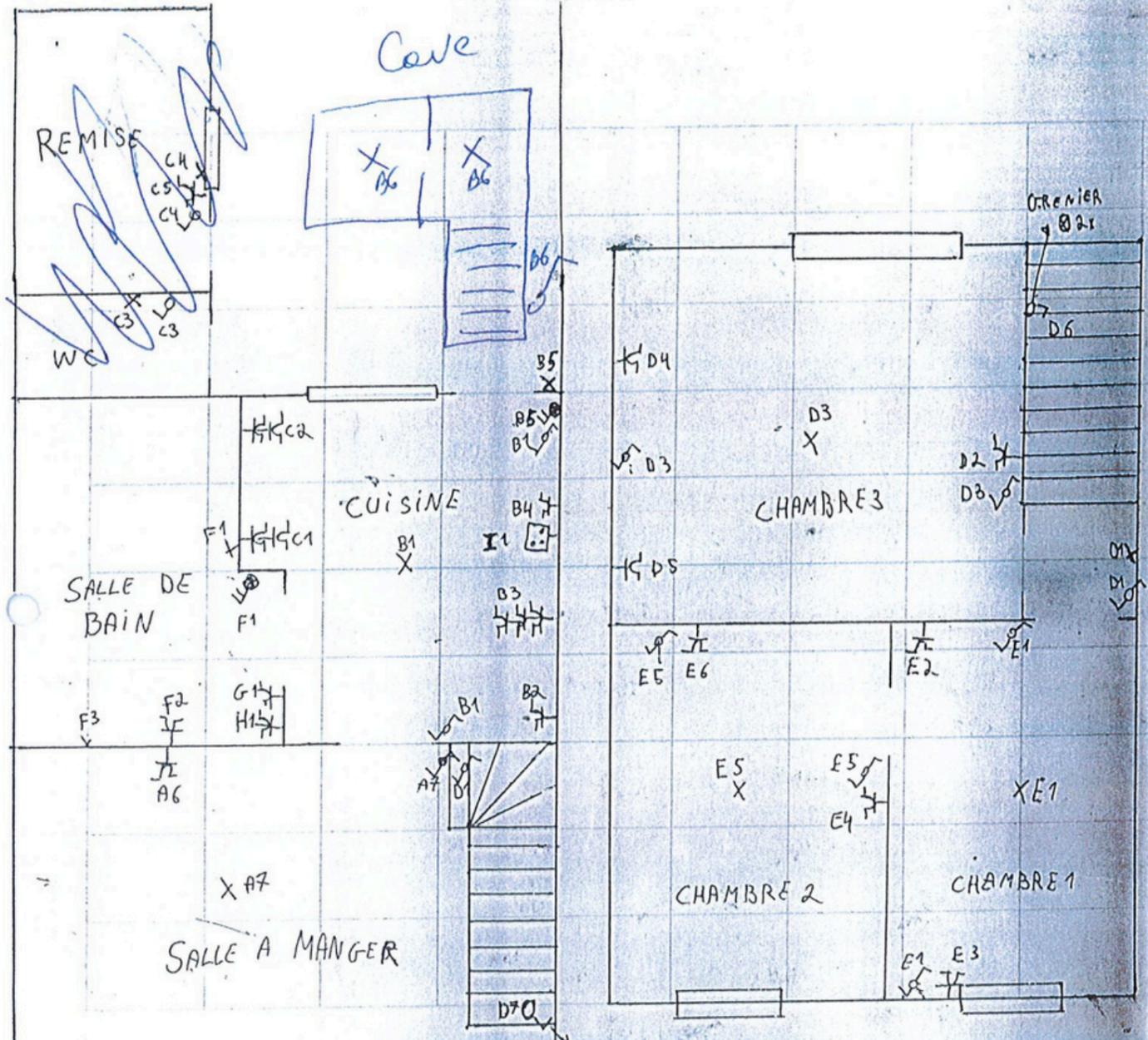
installation

Toute l'installation est
 réalisée en 36L, 5m²
 encastré sans tube.

De verantwoordelijke voor de uitvoering van het werk / Le responsable de l'exécution du travail

24/1/2008

 Frédéric Dumont
 3056
 VINCOTTE Inspecteur électricité



24/01/2008
 Frédéric Dumortier
 3066
 VIEGOTTE Inspecteur Electricité
 AIB-VINGOTTE BELGIUM
 BIFON Philippe
 N° 2202
 esgabo

installation

Le délégué de l'organisme agréé De afgevaardigde van het erkend keuringsorganisme

installateur et propriétaire

n° carte d'identité

N° : P030560901/Gem


PRENUMBERED ORDER

Gembloux Sales Office
 Parc Scientifique Créalys - Rue
 Phocas Lejeune 11
 5032 Gembloux
 +32(0)81 432 611



N° : S.O.

Numéro d'entreprise : BE 0402.726.875

<input type="checkbox"/>	Intervention personnelle
<input type="checkbox"/>	Demande du bureau
<input type="checkbox"/>	1er contrôle
<input type="checkbox"/>	2e contrôle et suivant

Titulaire : 00003056 FREDERIC DUMONT

Dispatcher : JACQUART

Client N°	Contrat :	Lieu(x) de visite :
Tél.:		Tél.:
Fax :		Fax :
Numéro d'entreprise :		Contact :
Contact :		Contact :

Réf.Cli.:	Langue Rapport	Nbr	Cli.	Ag.
	R...R		2	
			L.V.	

Objet de l'inspection

PRG	Opération	Quantité
	Contrôle installation électrique existante ART 86-271	1
	Contrôle installation proposee check art 86-271	1

Type de mémo :

Communication de l'agent pour le bureau :

- Plainte client
- Marketing
- Renseignements généraux
- Données de sécurité
- Corbeille
- Facturation
- Offres/contrats
- Achat/stock/outillage
- Rappex
- Dispatching

Prestations et frais complets : Oui Non / Rapport complet : Oui Non

Agent	Date	S/N	V/J	GTТА	VT	RT	TT	SPT	GTTR
3056	29/01								

Agent	Date	Km		Frais		Remarque
		Code	Quantité	Code	Montant	
3056	29/01					

Agent : Dumont

N° facture : P030560901

Signature agent :

Reçu : chèque
 espèces
 facture



Montant hors TVA : 155,19 €

TVA (%) : 32,59 €

Montant total : 187,78 €

Paiement bureau



- AV Antwerpen : Tél.: (03) 221 86 11
- AV Brabant : Tél.: (02) 674 57 11
- AV Brugge : Tél.: (050) 36 86 10
- AV Charleroi : Tél.: (071) 34 49 00
- AV Gent : Tél.: (09) 244 77 11
- AV Hasselt : Tél.: (011) 25 32 86
- AV Kortrijk : Tél.: (056) 26 61 11
- AV Liège : Tél.: (04) 247 47 33
- AV Namur : Tél.: (081) 21 51 00
- AV Luxembourg : Tél.: (00-352) 481 85 81

Code PC Rési. 1

Personnes responsables de l'exécution du travail:

Nom, Prénom: _____

N° de TVA: _____

ou n° de la carte d'identité: _____

Distributeur: ELECTRABEL

Compteur: n°: Np index: _____

Type de comptage: jour - bihoraire - nuit

RAPPORT n°: C15/000890954490

Membre n°: _____ Quittance n°: 254490

Installation: Nom: unif. d'habitation

Adresse: _____

Date de visite: 29/09/00

Propriétaire ou Mandataire: Tél.: _____

Nom, Prénom: _____

Adresse: _____

Demandeur: _____

Type de visite: 270 271 276 RGIE Nature de l'installation: Nouvelle Extension Modifi. Existante Temporaire

Contrôle sur base des prescriptions du: RGIE: art. 86 87 88 95 RGPT R.T. de la Cie d'électricité

Installation conçue pour la tension de 2x230 V, AC, Protection branchement: Np A Type: MAX40A

Description du branchement: AERIEN Type câble: 15VB Section: 4 x 10 mm²

Alimentation tableau principal: 4 x 10 mm² Nbre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 9

Type de prise de terre: 2 piquets Résistance de dispersion: 7,5 Ohms Isolement général: 30 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

<p style="font-size: 24px; text-align: center;">Ici schémas joints</p>	
--	--

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

Néant

Le différentiel général était a été plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 09/10/00 ainsi que avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telle que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:
 LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE - EST - N'EST PAS - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.
 L'INSTALLATION - ~~ETAIT~~ - PEUT ETRE - NE PEUT PAS ETRE - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le _____

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Annexes: unif. faire

VISA DU DISTRIBUTEUR: _____

Pour le Directeur général
 Nom, N° Agent, Signature

BIRON AVEBOE



- AV Antwerpen : Tél.: (03) 221 86 11
- AV Hasselt : Tél.: (011) 25 32 86
- AV Brabant : Tél.: (02) 674 57 11
- AV Kortrijk : Tél.: (056) 26 61 11
- AV Brugge : Tél.: (050) 36 86 10
- AV Liège : Tél.: (04) 247 47 33
- AV Charleroi : Tél.: (071) 34 49 00
- AV Namur : Tél.: (081) 21 51 00
- AV Gent : Tél.: (09) 244 77 11
- AV Luxembourg : Tél.: (00-352) 481 85 81

Code PC Rési. 1

Personnes responsables de l'exécution du travail:

Nom, Prénom: _____

N° de TVA: _____

ou n° de la carte d'identité: _____

Distributeur: ELECTRABEL

Compteur: n°: Np index: _____

Type de comptage: jour - bihoraire - nuit

RAPPORT n°: CJS/2002/290954490

Membre n°: _____ Quittance n°: 259490

Installation: Nom: unite de distribution

Adresse: _____

Date de visite: 09/09/00

Propriétaire ou Mandataire: Tél.: _____

Nom, Prénom: _____

Adresse: _____

Demandeur: _____

Type de visite: 270 271 276 RGIE Nature de l'installation: Nouvelle Extension Modifi. Existante Temporaire

Contrôle sur base des prescriptions du: RGIE: art. 86 87 88 95 RGPT R.T. de la Cie d'électricité

Installation conçue pour la tension de 230 V, AC, Protection branchement: Np A Type: MAX40A

Description du branchement: ALBIEN Type câble: RVB Section: 4 x 16 mm²

Alimentation tableau principal: 4 x 10 mm² Nbre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 9

Type de prise de terre: 2 piquets Résistance de dispersion: 7,5 Ohms Isolement général: 20 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

<p style="text-align: center; font-size: 1.2em;">voir schémas ci-joints</p>	
---	--

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

Nean

Le différentiel général était -a été- plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 09/02/05 ainsi que avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telle que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:
 LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE - EST - N'EST PAS - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRIS CI-DESSUS.
 L'INSTALLATION - ~~EST~~ - PEUT ETRE - NE PEUT PAS ETRE - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le _____

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Annexes: unif. fais

VISA DU DISTRIBUTEUR: _____

Pour le Directeur général
 Nom, N° Agent, Signature
BIRON AVEZOL



AIB-VINÇOTTE BELGIUM association sans but lucratif
 Head office: Business Class Kantorenpark • Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
 tel +32 (0)2 674 57 11 • fax +32 (0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
 Registered office: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • 1030 Brussels
 Numéro d'entreprise: BE 0402.726.875

Safety, quality and environmental services

Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11 Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11
 Brabant : Tél.: 02 674 57 11 Wallonie : Tél.: 081 432 611

Rési. Code:

110

PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

Rapport n°: 12601 / 1 Membre n°: Demandeur:

Responsable des travaux: Données: Installation: Propriétaire/gestionnaire:

Nom, Prénom: Nom, Prénom:
 Adresse:
 N° carte d'identité: CP + Commune:
 N° TVA: BE Tél: / /

Bases de l'examen: Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE) RGPT

<input type="checkbox"/> Art 270	<input type="checkbox"/> mise en usage <input type="checkbox"/> modification <input type="checkbox"/> extension	<input type="checkbox"/> Art 86	<input type="checkbox"/> Art 271 bis	<input checked="" type="checkbox"/> ① Unité d'habitation
<input type="checkbox"/> Art 271	<input type="checkbox"/> mobile <input type="checkbox"/> temporaire	<input type="checkbox"/> Art 87	<input type="checkbox"/> Art 278	<input type="checkbox"/> ② Unité de travail domestique
<input checked="" type="checkbox"/> Art 276	<input type="checkbox"/> périodique <input type="checkbox"/> contrôle <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Art 88	<input type="checkbox"/> Art	<input type="checkbox"/> ③ Parties communes
<input type="checkbox"/> Art 276	<input type="checkbox"/> renforcement <input type="checkbox"/> transfert de propriété <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Art	<input type="checkbox"/> Art	<input type="checkbox"/> ④ Autre

Données générales de l'installation électrique:

Données distributeur: EAN EAN non communiqué Compt.kWh non placé
 Compt. kWh n°: Index jour: nuit:
 Protection branchement (A): 20 25 32 40 50 63 80 100 n°: Index nuit:

Données installation: Tension nominale: 230V 3x230V 3N400V
 Courant nominal maximum (A): 20 25 32 40 50 63 80 100
 Câble d'alimentation tableau principal: X mm² - Type:
 Dispositif diff. gén.: A / mA Nombre de tableaux: Nombre de circuits terminaux:

Description installation: Voir annexe(s)

Mesures - tests - contrôle visuel - scellé:

Contacts Dir. Contacts Indir. Montage Appareils Matériel I>/section Schémas Contrôle bcl de défaut
 Résistance de dispersion de la prise de terre: Ω Isolement général: MΩ Continuité de terre Test dispositif diff.
 Le dispositif différentiel général: était plombé a été plombé n'a pas été plombé ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels: voir au verso)

Infractions Nouvelle installation <input type="checkbox"/> Néant	Visa GRD:
Infractions Installation existante <input type="checkbox"/> Néant	Mandataire GRD: Nom:
Remarques <input type="checkbox"/> Néant	Visa:

Conclusion(s):

La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.
 L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 25/01/2014 (*)
 par le même organisme de contrôle (**)
 (*) délai prescrit sous réserve de modification de la réglementation

Agent visiteur: Pour le Directeur Général: Signature
 Nom: Agent n°: Date: 25/01/2014
 Annexe(s): Schéma(s) de position: Schéma(s) unifilaire(s):
 Frédéric Dumont
 3056
 VINÇOTTE Inspecteur électricité

Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
 Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
 (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.